



Téléphone : +243 819 126 683, +243 818 057205

Email : africanvmd2025@gmail.com / info@visionminiére.org

Adresse : 03, avenue Nyembo 2, Quartier Gambela, Commune Lubumbashi, Haut-Katanga - RDC

→ Contexte

La République démocratique du Congo (RDC) est un acteur majeur de la transition énergétique mondiale, fournissant une part déterminante minerais stratégiques et/ou critiques aux nouvelles technologies essentielles. Cette position stratégique confère à la RDC une grande responsabilité, mais aussi une opportunité unique de bâtir un secteur minier responsable, inclusive et durable.

→ Constats clés

Dans les zones d'exploitation des **minerais stratégiques et/ou critiques** de **nombreuses communautés** locales subissent des **impacts négatifs** qui malheureusement **ne sont pas accompagnés des mesures** des mitigations conséquentes.

Les consultations libres informées et préalables de communautés dans les processus d'allocation et d'attribution des espaces pour les activités minières pourtant consacré par les différentes réglementations nationales et internationales, **ne sont pas d'observance** dans le processus de mise en place des projets miniers. Ceci **provoque un déséquilibre de l'organisation socio-coutumière** sur l'espace foncier, engendrant ainsi une crise de légitimité sociale des dits projets.

Pendant que les préoccupations environnementales restent le focus principal de l'orientation d'action des acteurs au niveau mondial ; la **gestion des impacts socio-environnementale** des projets miniers demeurent très **préoccupants**. Des cas d'alerte sur la **pollution des eaux de surface** et souterraines, de dégradation des sols agricoles, de contamination liée aux résidus miniers et de destruction de sites culturels et sacrés, **restent légitimes** sur l'étendue de la république.

Par ailleurs, le **secteur minier artisanal constitue un levier complémentaire** important à l'exploitation industrielle **en ce qui concerne la fourniture de produits miniers critiques et stratégiques** mais également **dans la gestion de déséquilibre socio-économique** provoqué par les projets miniers et des échecs des réformes des politiques économiques publiques.

Cependant, dans la planification **trop peu d'espaces miniers ont été attribués** à l'exploitation minière artisanale nonobstant le nombre élevé d'acteurs (y compris d'institutions) qui en dépendent directement et/ou indirectement. **Cette situation engendre** entre autres conséquence : l'**envahissement** des sites miniers concédés, l'**insécurité**, la politisation des revendications des acteurs, la **perte de revenus publics**, le **blanchiment de capitaux**, le développement des réseaux de crimes organisés transnationaux, les conflits interinstitutionnelles, **conflits armés**, et la fragilité de la durabilité des investissements.

Les promesses de développement local et de création d'emplois accompagnent l'installation des projets miniers au point de créer un niveau d'attentes très élevé. Ceci tourne en désillusion avec le développement de la mine. La **réalisation des obligations sociales** à travers le cahier des charges et autres **ne donnent lieu à la création des richesses** au niveau local. Il en est de même pour les emplois dont le niveau/responsabilités plus rémunérateurs est attribués aux staffs expatriés. **Les locaux n'accédant qu'aux emplois moins rémunérateurs et souvent précaires.**

Faible coordination des initiatives/projets de développements financés par les revenus issus de l'exploitation minière éloigne davantage de la réalisation des objectifs du développement durable au niveau local.



➔ Présentation du Collectif des OSC : Vision Minière Durable (VMD)

Le collectif des OSC engagé en faveur d'un secteur minier inclusif, transparent, innovant et durable, où les ressources minières contribuent : au développement et au bien-être des populations locales ; au respect des droits humains et de l'environnement et une économie nationale stable, équitable et tournée vers l'avenir ; tient à partager avec diverses parties prenantes du secteur minier, les réflexions qui suivent.

➔ Recommandations

- ✓ Garantir le **consentement libre informé/éclairé préalable (CLIP)** ;
- ✓ Soutenir l'**alignement des projets de développement financés par les revenus issus de l'exploitation minière** pour la réalisation des objectifs du développement durable au niveau local par les secteurs aux Plans de développement locaux ;
- ✓ **S'assurer du respect strict par les entreprises de normes environnementales** et la publication des dépenses de réalisation des PGES ;
- ✓ **Intégrer les exploitants miniers artisanaux dans la catégorie des parties prenantes** des projets miniers ;
- ✓ **Respecter les droits humains**, et s'engager vis-à-vis des parties prenantes
- ✓ **Promouvoir le contrôle citoyen**, avec la participation active des organisations de la société civile ;
- ✓ À l'attention du gouvernement : **définir une vision minière claire**, au bénéfice des communautés et en faveur de la **souveraineté minière de la RDC**.

➔ Acte d'engagement en faveur d'une gouvernance responsable de minerais critiques et/ou stratégiques :

1. L'exploitation de minerais critiques et stratégiques ne peut être juste et durable que si elle est respectueuse des droits humains, de l'environnement et de l'engagement des parties prenantes.
2. La sécurisation des investissements dans le secteur minier passe par l'inclusion des communautés locales et des exploitants miniers artisanaux comme parties prenantes légitimes.
3. Reconnaître l'exploitation minière artisanale et aligner les investissements sur les Objectifs de Développement Durable sont des conditions essentielles de paix, de bonne gouvernance et de prospérité partagée.

« J'adhère et m'engage à porter les idées (1)
(2).....(3)..... »

à titre personnel.....
et/ou au nom de mon Entreprise.....

----- 

➔ Acte d'engagement en faveur d'une gouvernance responsable de minerais critiques et/ou stratégiques :

1. L'exploitation de minerais critiques et stratégiques ne peut être juste et durable que si elle est respectueuse des droits humains, de l'environnement et de l'engagement des parties prenantes.
2. La sécurisation des investissements dans le secteur minier passe par l'inclusion des communautés locales et des exploitants miniers artisanaux comme parties prenantes légitimes.
3. Reconnaître l'exploitation minière artisanale et aligner les investissements sur les Objectifs de Développement Durable sont des conditions essentielles de paix, de bonne gouvernance et de prospérité partagée.

« J'adhère et m'engage à porter les idées (1)
(2).....(3)..... »

à titre personnel.....
et/ou au nom de mon Entreprise.....

